



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE**

Assemblée Plénière du 02/07/2021

Délibération n° AP-2021-53 – Election du Président de l'Assemblée de Guyane

L'an deux mille vingt et un et le vendredi 2 juillet à 09 heures, la Collectivité territoriale de Guyane s'est réunie en séance de droit, suite aux scrutins des 20 et 27 juin 2021 à la Cité Administrative Territoriale : « Salle des Délibérations », sous la présidence de monsieur Pierre DESERT, Doyen.

Etaient présents : Mme Sherly ALCIN, M. Lucien ALEXANDER, M. Rodolphe ALEXANDRE, M. Jessi AMERICAIN, M. Roger ARON, M. François BAGADI, Mme CHRISTIANE BARBE, M. Julnor BELIZAIRE, M. Albéric BENTH, M. Philippe BOUBA, Mme Muriel BRIQUET, Mme Aïssatou CHAMBAUD, M. Boris CHONG-SIT, M. Patrick COSSET, Mme Karine CRESSON-IBRIS, Mme Samantha CYRIAQUE, M. Félix DADA, Mme Juliette DANIEL, M. Pierre DESERT, Mme Nelly DESMANGLES, M. Raymond DEYE, Mme Bernadette DUCOLONA, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Denis GALIMOT, Mme Léda GEORGES, M. Crépin KEZZA, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Thibault LECHAT-VEGA, M. Gilles LE GALL, Mme Catherine LÉO, M. Chester LEONCE, M. Jean-Luc LE WEST, M. Serge LONG-HIM-NAM, Mme VIOLAINE MACHINI PROST, Mme Audrey MARIE, M. René MONERVILLE, M. Christian NOKO, Mme Isabelle PATIENT, Mme Keena PERLET, M. Claude PLENET, M. Emmanuel PRINCE, Mme Marie-Lucienne RATTIER, M. François RINGUET, Mme ROBINSON-CHOCHO, Mme Patricia SAID, M. Zadkiel SAINT-ORICE, M. Gabriel SERVILLE, Mme Magda SOESANNA, Mme Tiarrah STEENWINKEL, Mme Sergina TELON, Mme Mirta TANI, M. Jocelyn THERESE, Mme Isabelle VERNET, M. Benfelino WAARHEID, M. Enrico WILLIAM

Vu la Constitution,

Vu l'article L.7122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les résultats du scrutin du 27 juin 2021 ;

Vu la réunion de droit du 2 juillet 2021 ;

Après avoir constaté que le quorum est atteint ;

Après avoir distribué la déclaration du candidat ci-annexée ;

Vu la désignation de deux assesseurs-scrutateurs ;

Sous la présidence de Monsieur Pierre DESERT, doyen d'âge, assisté dans ses fonctions par le secrétaire, Madame Tiarrah STEENWINKEL, benjamine de l'Assemblée de Guyane.

Vu le rapport n° AP-2021-56-1 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président de la Collectivité territoriale de Guyane du présent rapport n° AP-2021-56-1

ARTICLE 1 : PROCEDE à l'élection du président de l'Assemblée de Guyane au scrutin secret, conformément aux dispositions de L.7123-1 du CGCT.

ARTICLE 2 : DECLARE Monsieur Gabriel SERVILE, élu au 1^{er} tour de scrutin, Président de l'Assemblée de Guyane, conformément au procès-verbal ci-annexé.

ARTICLE 3 : Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

35 Suffrages Exprimés pour Monsieur Gabriel SERVIL	
19 bulletins blancs	
1 bulletin nul	

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à cayenne, le 2 Juillet 2021

Le Président



Collectivité
Territoriale
de Guyane

Gabriel SERVILLE

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE GUYANE DU 2 JUILLET 2021

1er tour de scrutin (Majorité absolue)

Heure d'ouverture du scrutin : 09h 45
Heure de clôture : 10 h 19

Nombre d'électeurs inscrits : 55
Nombre de votants : 55

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 55
Nombre de bulletins blancs : 19
Nombre de bulletins nuls : 01
Nombre de suffrage exprimés : 35

Nombre de suffrages recueillis par le candidat :
➤ **Monsieur Gabriel SERVILLE** 35

Nom et prénom du candidat proclamé élu : **Monsieur Gabriel SERVILLE**


Observations : RAS

Signature des membres :
Les Assesseurs/scrutateurs

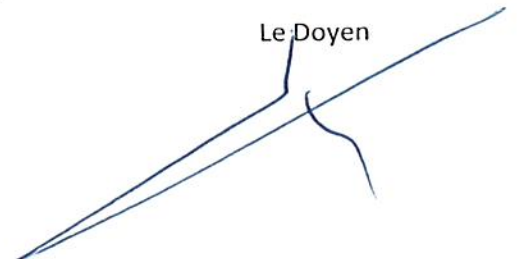
Secrétaire



Mme S. TELON/M. P. COSSET



Le Doyen



M. P. DESERT